

AGFF
Sortir de l'impasse

Lors de la réunion du conseil d'administration de l'AGFF* le 20 mars dernier, l'UPA avait dénoncé la répartition arbitraire effectuée par le Medef et la CGPME des postes d'administrateurs au sein du collège patronal. Cette absence de respect des règles statutaires avait conduit les organisations patronales et syndicales à reporter la réunion constitutive du conseil d'administration au 27 mars prochain.

Ce délai devait être mis à profit pour **définir, conjointement, les conditions d'une juste répartition des postes d'administrateurs entre les trois organisations représentatives des employeurs.**

Pour sortir de l'impasse et après d'ultimes concessions, l'UPA a proposé à ses partenaires du Medef et de la CGPME de faire passer le conseil d'administration de 20 à 30 membres, de sorte **que le collège des employeurs soit composé de 15 représentants** (dont 3 pour l'UPA) **et le collège des salariés de 15 représentants**, à raison de 3 par organisation syndicale.

Cette proposition a pour seul objet de tenir compte du poids de l'artisanat dans l'économie nationale : 820.000 entreprises, soit **40% des entreprises** (hors agriculture, professions libérales et associations) ; 2 millions de salariés, soit **15% des salariés du secteur marchand.**

La répartition proposée par l'UPA résulte de critères objectifs de représentativité comme l'illustre la composition de la Commission nationale de la négociation collective, où l'UPA désigne 3 représentants, la CGPME 2 et le Medef 9.

Alors que l'ensemble des partenaires sociaux semblaient souscrire à cette solution, les deux organisations patronales partenaires de l'UPA qui avaient donné un avis favorable dans un premier temps, viennent d'opérer un revirement.

L'UPA est allée le plus loin possible pour faire des propositions constructives et espère encore qu'un accord pourra être trouvé. Sans cet accord de dernière minute le Medef et la CGPME prendraient la responsabilité d'empêcher la mise en place de l'AGFF dans les délais nécessaires et feraient peser **une grave menace sur l'avenir du financement des départs en retraite à 60 ans.**

*AGFF : Association pour la gestion du fonds de financement de l'AGIRC et de l'ARRCO